

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 février 2013**

Délibération n° 2013-3500

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 3°

objet : Aménagement de la rue Abbé Boisard - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Bernard

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 février 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 20 février 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, M. Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mmes Cardona, Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Millet, Morales, Nissanian, Olivier, Mmes Pallega, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Abadie (pouvoir à Mme Vullien), Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Barret (pouvoir à Mme Laval), Chabert (pouvoir à M. Gignoux), Chabrier (pouvoir à M. Longueval), Dumas (pouvoir à M. Buffet), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Guimet (pouvoir à M. Bousson), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), M. Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Mmes Perrin-Gilbert, Roger-Dalbert (pouvoir à Mme Revel).

Absents non excusés : MM. Barge, Claisse, Muet.

Conseil de communauté du 18 février 2013**Délibération n° 2013-3500**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Aménagement de la rue Abbé Boisard - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 30 janvier 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La rue Abbé Boisard est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014. Cette voie est située à Lyon 3° et relie le cours Gambetta et la contre-allée du boulevard Vivier Merle.

Cette voie de desserte locale, en très mauvais état, permet également de distribuer la circulation automobile vers la ZAC de la Buire par la rue Philomène Magnin.

Actuellement, la rue Abbé Boisard dispose de 2 types de sens de circulation. Elle est à sens unique du cours Gambetta à la rue Philomène Magnin puis à double sens de la rue Magnin au boulevard Vivier Merle. Les automobilistes sortant de la rue du professeur Guillet sont donc tentés d'emprunter la voie à contresens pour rallier le cours Gambetta ce qui génère une insécurité routière. De plus, les trottoirs sont inexistantes ou très peu larges sur la rue Abbé Boisard.

Le poumon économique s'est considérablement développé sur cet axe ces dernières années avec la construction d'une crèche, d'un parc de logements et de parkings. À l'automne 2014, une nouvelle offre de 168 logements verra le jour sur la parcelle AY97 située au sud de la voie entre les bureaux de France Télécom et le cours Gambetta. Il apparaît clairement que de plus en plus de riverains emprunteront cette rue. Il devient donc important de réaliser un aménagement de voirie permettant de sécuriser tous les modes de déplacement.

Le projet d'aménagement de la rue Abbé Boisard prévoit :

- la sécurisation de la circulation automobile, par la mise à double sens de circulation de la voie, ceci afin d'éviter la remontée à contresens des véhicules venant de la rue Guillet et se dirigeant vers le cours Gambetta,
- la création d'une zone 30, conformément aux souhaits de la mairie de Lyon 3°,
- l'aménagement d'un double sens cyclable entre le cours Gambetta et le boulevard Vivier Merle et mise en place d'arceaux vélo à l'angle du boulevard Vivier Merle,
- la mise en accessibilité des traversées piétonnes aux carrefours Boisard-Magnin, Boisard-Gambetta et Boisard-Vivier Merle,
- la création d'un plateau surélevé au carrefour avec la rue Guillet afin de sécuriser les traversées piétonnes et l'accès à la crèche,
- la création d'un trottoir au nord de la rue Abbé Boisard et l'élargissement des autres cheminements piétonniers,
- l'aménagement d'un carrefour à feux à l'intersection Boisard-Gambetta,
- la réorganisation de l'offre de stationnement et l'aménagement d'une place de stationnement pour les personnes à mobilité réduite,
- la création d'un réseau d'assainissement.

Il est à noter que la présence de nombreux réseaux en sous-sol limite la plantation arbustive.

Enfin, au sud de la voie, une acquisition foncière d'une surface de 300 mètres carrés sera négociée avec l'acquéreur du terrain situé sur la parcelle AY97 et sur lequel seront réalisés des bâtiments d'habitation.

Ce projet participe à la mise en œuvre du schéma directeur d'accessibilité par la création de 290 mètres de cheminements piétons accessibles et sécurisés et la création de 400 mètres de bandes cyclables.

Les matériaux sont :

- de l'asphalte noir et des bordures granit sur les trottoirs,
- de l'enrobé noir sur la chaussée,
- du mobilier urbain de type Wilmotte pour la mise en accessibilité des personnes à mobilité réduite, les dispositifs de stationnement vélo et la sécurisation de l'entrée de la crèche.

Le coût total de l'opération est de 1 200 000 € TTC :

- le coût des acquisitions foncières est estimé à 25 000 € TTC,
- le coût des travaux de voirie est estimé à 959 000 € TTC,
- le coût des travaux pour recueillir les eaux pluviales est estimé à 180 602 € HT.

Ratio :

La surface totale du projet est de 4 000 mètres carrés

- ratio aménagement de voirie : 240 € TTC le mètre carré,
- ratio aménagement de voirie + foncier : 246 € TTC le mètre carré.

Exercice	1er trimestre 2013	2° trimestre 2013	4° trimestre 2014	1er semestre 2015
eaux pluviales	X	X		
foncier	X			
voirie			X	X

Les études préalables ont été menées en interne par la subdivision voirie territoriale centre-est de la Communauté urbaine de Lyon.

Suite au permis de construire n° 693831100029 sur la parcelle AY97 située au sud de la voie entre les bureaux de France Télécom et le cours Gambetta, la direction du foncier et de l'immobilier a été saisie pour négocier la cession du terrain d'une superficie de 300 mètres carrés.

Le Conseil de communauté est saisi pour valider l'individualisation partielle d'autorisation de programme afin de prendre en charge les acquisitions foncières et les travaux d'assainissement.

Une individualisation d'autorisation de programme complémentaire sera présentée en 2014 pour les besoins des travaux de voirie ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve l'aménagement de la rue Abbé Boisard à Lyon 3°.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie pour un montant de 205 602 € en dépenses à la charge :

- du budget principal pour un montant de 25 000 € TTC en dépenses répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

. 25 000 € en 2013 sur l'opération n° 0P09O2837,

- du budget annexe de l'assainissement pour un montant de 180 602 € HT en dépenses répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

. 180 602 € HT en 2013 sur l'opération n° 2P09O2837.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 20 février 2013.